



SYMEVAD *info*

SYndicat Mixte d'Elimination et de VAlorisation des Déchets ménagers
des Communautés d'Agglomération du Douaisis, d'Hénin-Carvin et de la Communauté de Communes Osartis-Marquion

N°15 - Mai 2021

SOMMAIRE

Prévention

- Retour sur les actions 2020 **p.2**
- Professionnels en lien avec les bébés, si on parlait couches lavables ? **p.3**

Grands Projets

- Enjeux financiers **p.4**

Focus sur

- La loi anti-gaspi **p.6**

Le saviez-vous ?

p.7

Agenda

p.8

Bulletin gratuit
N°ISSN : 2107-3589
Dépôt légal : à parution
Diffusion à 1 500 exemplaires
et au format numérique

Directeur de la publication :
Christian MUSIAL

Directeur de la rédaction :
Marc CAMPBELL

Comité de rédaction : Sébastien CHAPELET,
Zoé POIRIER

Textes photos et illustrations :
Service communication du SYMEVAD

Ne pas jeter sur la voie publique



EDITO

Je me dois tout d'abord de remercier l'ensemble des élus désignés par nos trois agglomérations membres, qui ont décidé, le 23 septembre dernier, de me faire confiance en m'élisant Président du SYMEVAD.

J'ai ainsi la lourde tâche de succéder à Martial VANDEWOESTYNE qui a fondé le Syndicat en 2007 et qui a mis en œuvre avec son équipe, en quelques années, le programme de reconstruction de l'ensemble des équipements de valorisation des déchets ménagers sur nos territoires.

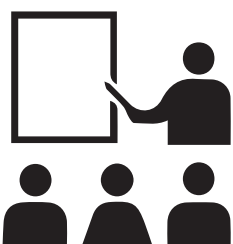
Il reste néanmoins beaucoup de travail, tant en matière de prévention et de réduction des déchets que d'optimisation et d'évolution des outils de traitement du syndicat. Ainsi, nos principaux objectifs pour le mandat à venir seront de maîtriser l'augmentation des coûts de traitement grâce à l'amélioration des performances de tri, de recyclage et de production d'énergie renouvelable.

Cela passera par une politique de prévention renouvelée et ambitieuse, par l'extension des consignes de tri à tous les emballages début 2023 et par la recherche de nouveaux débouchés locaux et sécurisés pour les combustibles issus du TVME. Cela permettra de ce fait de conforter la boucle de l'économie circulaire mise en place sur nos territoires.

Ce nouveau numéro du SYMEVAD Info, a donc pour objectif de vous présenter quelques axes forts de l'année en cours.

Vous en souhaitant une bonne lecture.

Christian MUSIAL, Président du SYMEVAD



PRÉVENTION

Retour sur les actions 2020

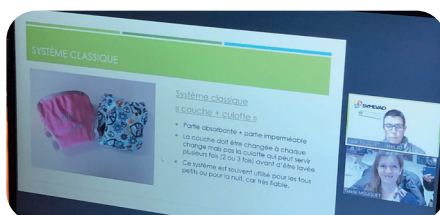
Le 1^{er} janvier 2020, le SYMEVAD a entamé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2020-2025. La mise en œuvre de celui-ci a été quelque peu bouleversée en raison de la COVID-19.

Une année marquée par la crise sanitaire

Comme vous le savez, l'année 2020 a été marquée par l'arrivée de la COVID-19. Une crise sanitaire qui a bouleversé le quotidien de chacun(e) d'entre nous, tout comme les actions prévues par le service prévention. Maintenir le lien, pour vous aider dans votre démarche de réduction des déchets, nous a semblé indispensable. C'est pourquoi les équipes du SYMEVAD ont su s'adapter dès le mois de mai dernier.



Capture écran capsule vidéo



Capture écran visioconférence sur les couches lavables



Click & collect Composteur

Des rendez-vous connectés

Dans un premier temps, le service prévention a innové en transformant les réunions publiques et d'information par des visio-conférences. D'abord en mai dernier, avec des visioconférences sur le compostage, combinées au retrait des composteurs en mode click&collect. Puis en septembre, ce sont les rendez-vous du Programme Consom'acteurs qui ont pris cette forme, ainsi que les rendez-vous d'information sur les couches lavables.

Depuis le mois de juillet, nous vous donnons rendez-vous 2 fois par mois sur notre chaîne Youtube « SYMEVAD Evin-Malmaison » pour découvrir nos astuces et bonnes adresses pour vous aider à réduire vos déchets.



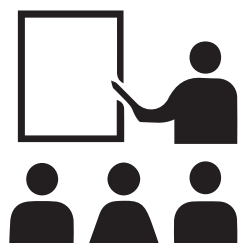
Pour découvrir le bilan 2020, les objectifs et actions 2021 prévus dans le PLPDMA, scannez le QR Code ci-contre



SCANNEZ
POUR DÉCOUVRIR
LE BILAN DU PLPDMA



PRÉVENTION CONSOMMATION RESPONSABLE



*Professionnels en lien avec les bébés,
si on parlait couches lavables ?*

Pour le SYMEVAD, les professionnels en lien avec les bébés ont également un rôle à jouer dans la démarche de sensibilisation à l'utilisation des couches lavables. Pour les aider dans cette démarche, nous proposons des accompagnements spécifiques.

Opération de sensibilisation/mobilisation

Mi-avril, plus de 300 professionnels du territoire ont été invités à participer à l'une des visios d'information, afin de leur montrer comment ils peuvent également agir en faveur des couches lavables. A l'issue de celle-ci, les professionnels pourront bénéficier gracieusement d'un kit de démonstration ou bénéficier d'un accompagnement plus spécifique pour les structures utilisatrices de couches.

Être aux côtés des professionnels

L'objectif est de permettre aux professionnels (médecin, sage-femme, crèche, gynéco...) de devenir de véritables relais tout en s'appuyant sur le SYMEVAD. Pour aider les professionnels, le SYMEVAD travaille avec Katel FOUQUET, gérante d'Idées ZD dont l'expertise en matière de couches lavables est reconnue dans tout le Nord-Pas de Calais.



**PROCHAINES VISIOS
D'INFORMATION
POUR LES
PROFESSIONNELS**

**JEUDI 6 MAI À 13H
LUNDI 17 MAI À 20H
MERCREDI 19 MAI À 8H**

Inscription via notre site internet
symevad.org ou au 03 21 79 12 49



Réunion d'état des lieux de la micro-crèche
« Les Tchikitas » à Hénin-Beaumont

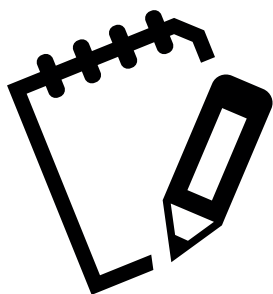
LE SAVIEZ-VOUS ?



Le SYMEVAD propose aux familles du territoire de bénéficier d'un kit de couches lavables, financé en grande partie par le SYMEVAD et le reste à la charge de la famille.

Le 19 avril dernier, le SYMEVAD et la Clinique Saint-Amé de Lambres-lez-Douai ont signé une convention de partenariat. Ce dernier permet ainsi aux mamans qui le souhaitent de bénéficier du « kit couches lavables » gratuitement, puisque la maternité finance, à la place de la famille, le reste à charge. Les familles bénéficieront également de l'expertise du SYMEVAD pour les aider.

Conditions d'accès à l'opération en partenariat avec la clinique : habiter sur le territoire du SYMEVAD et ne pas avoir déjà bénéficié d'un kit.



GRANDS PROJETS

Enjeux financiers pour l'année

Les budgets ont été votés mi-avril par le comité syndical. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat du syndicat. Ces budgets ont été réalisés sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté début mars en comité syndical.

Un contexte général particulier

• Une TGAP en constante augmentation

Les déchets non triés ne peuvent pas être recyclés et sont une source de gaspillage. C'est pourquoi, sur chaque tonne de déchets, s'applique la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) perçue par l'État. Créée en 2000, elle s'applique sur les déchets enfouis ou incinérés. La TGAP ne cesse d'augmenter pour inciter au tri, au recyclage et à la réduction des déchets.

Entre 2019 et 2025, cette taxe va considérablement augmenter avec le triplement de son taux nominal. Sur notre territoire, environ 38% des déchets traités est assujéti à cette taxe (Bennes « tout venant » en déchèterie, ordures

ménagères non triées et erreurs de tri dans le bac des recyclables), soit 3 millions d'euros 2021 (+30% par rapport à 2020) et 5.15 millions en 2025.

• Un marché de revente des matériaux instable

Pour inciter au tri et au recyclage, la TGAP représente le « bâton » tandis que les recettes issues de la vente des matières représentent « la carotte ». Malheureusement, la situation sanitaire et le ralentissement de l'économie mondiale ont fait chuter les cours des matériaux représentant un manque à gagner pour le SYMEVAD de 800 000 €.

QUELQUES CHIFFRES LIÉS AU TRAITEMENT DE VOS DÉCHETS



Ordures ménagères
coûtent 61 €/hab



Déchets déposés en déchèterie et
encombrants coûtent 16€/hab



Emballages/papier
rapportent 8€/hab



Déchets végétaux
coûtent 5€/hab

Ces données ne prennent pas en compte le coût de collecte

Comment limiter les impacts ?

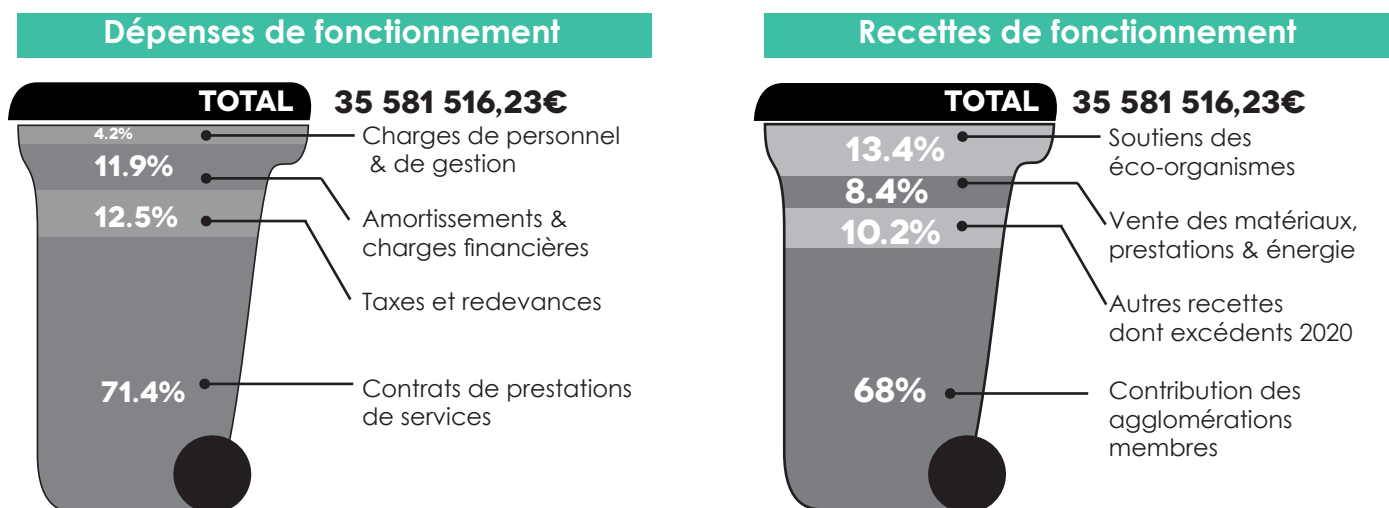
L'un des premiers leviers consiste à diminuer la quantité de déchets pris en charge par le SYMEVAD. Sur notre territoire, un habitant produit env. 630 kg/an alors que la moyenne nationale est de 580kg/an/hab. Pour diminuer cet écart, les différentes actions de notre PLPDMA ont pour objectif d'accompagner les habitants dans leurs changements de comportement, pour in fine diminuer la quantité de déchets produits et optimiser le geste de tri de chacun. Et d'autre part, il convient d'optimiser les différentes unités du SYMEVAD pour limiter au maximum l'enfouissement, soit le coût de la TGAP.

Zoom sur le budget de fonctionnement 2021

Le Budget 2021 est équilibré en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes à hauteur de 35 581 516,23€.

Le SYMEVAD a investi sur les dix dernières années plus de 85 Millions d'euros pour renouveler les équipements de valorisation des déchets (centre de tri, de compostage, ressourcerie, TVME). Les charges liées à ces investissements (amortissement, remboursement d'emprunt) représentent 12% de ces dépenses. En outre, le SYMEVAD confie l'exploitation de ses usines à des opérateurs privés, ce qui représente 71% des dépenses.

Les recettes proviennent de la revente de matières (verre, papier, plastique) issues de la collecte sélective, des énergies renouvelables produites (biométhane du TVME) mais aussi des soutiens des éco-organismes (CITEO, Ecomobilier...).



Calcul de la contribution

La contribution des EPCI correspond au différentiel entre les charges et les recettes. Ce qui représente un montant de 24 115 103€ HT pour l'année 2021, soit 75€/habitant.

La répartition entre les territoires se fait selon la population et en fonction des quantités de déchets produites.

Particularité sur le territoire de Douaisis Agglo, cette dernière ayant transféré la compétence « haut de quai » des déchèteries au SYMEVAD, l'agglomération a donc une contribution supplémentaire à verser au syndicat, pour la gestion des 4 déchèteries du douaisis.

COÛT NET DU TRAITEMENT PAR HABITANT

Recettes déduites

75€/HAB



Pour connaître le coût total du service rendu en terme de gestion des déchets, il faut également ajouter le coût de la collecte. Une compétence qui ne dépend pas du SYMEVAD mais de ses agglomérations membres dont le coût est bien évidemment variable selon les 3 territoires en fonction des services et leur organisation (fréquence de ramassage, type de collecte...)



FOCUS SUR

La loi Anti-gaspi

La Loi Anti-gaspi du 10 février 2020, appelée aussi Loi AGECE (Loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) a pour objectif de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage.



6 MESURES PHARES POUR CHANGER NOTRE QUOTIDIEN

EN FINIR
AVEC LE
PLASTIQUE
JETABLE



INTERDIRE
L'ÉLIMINATION
DES INVENDUS



VENDRE LES
MÉDICAMENTS
À L'UNITÉ



RENDRE
LE TRI PLUS
EFFICACE



CRÉER UN
INDICE DE
RÉPARABILITÉ



CESSEZ
L'IMPRESSION
DES TICKETS
DE CAISSE



Rendre le tri plus efficace, oui mais comment ?

Vous l'avez sûrement remarqué, depuis quelque temps, sur vos emballages, les consignes de tri ont fait leur apparition. L'objectif est d'informer le consommateur sur le geste de tri à adopter mais pas seulement. La loi AGECE a pour ambition de simplifier les consignes de tri et de les harmoniser à l'échelle nationale d'ici le 31 décembre 2022.

Quels impacts ?

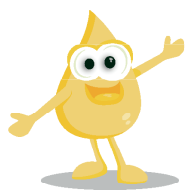
Si aujourd'hui, le pot de yaourt se jette dans la poubelle d'ordures ménagères, d'ici quelque temps, il ira dans la poubelle de tri. Si les consignes évoluent, il faut s'assurer que le centre de tri soit en capacité de trier les nouveaux déchets entrants.

Plus qu'une évolution du geste de tri, c'est aussi une véritable évolution du mode de fonctionnement du centre de tri. En ce sens, le SYMEVAD en partenariat avec des territoires voisins s'apprête à investir dans un nouveau process de tri permettant de trier l'ensemble des emballages (barquettes, films plastiques...).



Exemple de consigne de tri sur un emballage

LE SAVIEZ-VOUS ?



*Les huiles alimentaires usagées
s'apportent en déchèterie*



Déposer ses huiles de cuisson en déchèterie rien de plus simple avec Gecco !

Depuis quelques années déjà, les déchèteries situées sur le territoire du SYMEVAD permettent aux habitants d'adopter le bon geste de tri face à ce déchet.

Fin octobre, les bornes de collectes des huiles alimentaires ont légèrement évolué simplifiant le dépôt en déchèterie. Plus besoin de vider votre contenant dans la borne, vous pourrez déposer directement l'huile alimentaire usagée avec son contenant.

Une fois la borne de collecte pleine, les huiles alimentaires seront prises en charge par la société Gecco pour être transformées en Biodiesel.

Après une fondue bourguignonne ou une frites party, n'oubliez pas d'apporter l'huile usagée en déchèterie !



AGENDA

Sensibilisation aux couches lavables



> Visio-conférence pour les familles

Le SYMEVAD vous accompagne financièrement et techniquement à l'utilisation des couches lavables pour votre bébé.

Samedi 28 août 15h

Inscription obligatoire : via notre formulaire en ligne sur symevad.org au 03 21 74 35 99

> Visio-conférence pour les professionnels

Jeudi 6 mai à 13h, Lundi 17 mai à 20h, Mercredi 19 mai à 8h

Inscription obligatoire : via notre site internet symevad.org rubrique agenda au 03 21 74 35 99

Passer au compostage



> Visio-conférence

Le service prévention continue ses actions de sensibilisation au compostage au travers de visio-conférences et la distribution des composteurs en mode drive.

Les mardis 8 juin et 22 juin à 18h30

De nouvelles dates seront prévues prochainement, rendez-vous sur notre site internet pour en prendre connaissance

Inscription obligatoire : via notre formulaire en ligne sur symevad.org au 03 21 74 35 99